FRC 3. f 23376 a

Case folio FRC 26981

CONVENTION NATIONALE.

# UN MOT

SUR

LOUIS LE TRAITRE, OU LE DERNIER,

ET SA FAMILLE,

PAR C. L. MASUYER,

Député de Saône et Loire ;

IMPRIMÉ EN VERTU DU DÉCRET DE LA CONVENTION.

---

Ce seroit une idée *bien fausse* sous tous ses rapports, de n'envisager cet individu que comme un citoyen ordinaire.

*Jamais il ne fut citoyen* ; avant et depuis la constitution, il fut *ex-lex*, toujours il fut hors du contrat social.

Ce seroit donc une *violation de tous les principes*, que de le juger d'après les formes et les lois établies.

On ne peut voir en lui que *l'homme politique* : on ne peut donc envisager son affaire que dans ses *rapports politiques* avec la nation.

La nation, devenue République, ne veut plus de roi : cet homme lui devient donc non-seulement inutile, mais nuisible ; elle doit donc *s'en débarrasser*.

En politique et dans le droit des gens, *le salut public est la loi suprême des nations* : c'est d'après ce principe qu'il doit être décidé du sort de Louis le dernier.

THE NEWBERRY LIBRARY

La *peine de mort* existe dans notre code *barbare encore*: ainsi Louis peut être condamné à mort, sans étonner notre imagination encore habituée à ce supplice.

Mais j'ai toujours regardé la peine de mort comme immorale, impolitique, inutile et dangereuse.

Jamais je n'ai pu concevoir de quelle utilité peut être une tête coupée.

Ainsi, dans mon avis, quelle justice la nation doit-elle tirer de Louis le traître?

Pour caractériser ses crimes et la vengeance que la nation est en droit d'exiger de lui, je demande *qu'il soit condamné à mort*; *mais je ne veux pas qu'il meure*, parce que sa mort seroit inutile, et même *funeste* à la chose publique.

Tous les *aristocrates*, tous les mécontens de l'intérieur, et les émigrés, demandent sa mort et celle de sa femme; par conséquent elle leur seroit utile en ce que, dans leur système, ils gagneroient par-là, 1°. une minorité, 2°. une régence pour *Monsieur*, et 3°. une lieutenance-générale pour d'Artois. Si nos ennemis desirent cette mort, si elle est utile à leurs projets, donc elle *pourroit* nous être nuisible.

Si, en abattant cette tête, toutes ces têtes scélérates tomboient, point de difficulté; mais ces *têtes royales* sont celles de l'hydre: coupez-en une, il en renaîtra une autre.

Au-lieu de les couper, il faut les *chasser*: c'est la seule mesure que nous prescrivent la politique et la sûreté de la République.

Que l'on ne dise pas qu'en chassant Louis le traître, nous fortifions nos ennemis; loin de là: tel émigré, tel Français qui consentiroit peut-être encore à se battre pour son fils, ne feroit rien pour lui: *il n'en vaut pas la peine.*

En coupant la tête du pere, que ferons-nous de celle du fils? les craintes que l'on voudroit nous inspirer, ne seront-elles pas absolument les mêmes?

On veut un grand exemple pour les rois et les peuples; on veut le prix du sang qu'il a fait couler.

Mais tout le sang de cet homme vaut-il donc une seule goutte du sang d'un bon citoyen ? et quelle compensation !

Un grand exemple pour les rois ! Nous ne serons toujours à leurs yeux que des rebelles et des régicides ; mais heureusement toutes les imprécations des rois, non plus que les excommunications des papes, n'empêchent pas les peuples libres et les philosophes de prospérer.

Un grand exemple pour les peuples ! Mais on le leur laissera ignorer ; mais on dénaturera les faits à leurs yeux ; mais on nous calomniera dans les pays étrangers ; mais les peuples du Nord ne sont pas encore mûrs pour un pareil exemple.

Et moi aussi, je veux leur donner un grand exemple, mais un exemple vivant, parlant, un exemple terrible.

Je veux que Louis le traître, traînant avec lui sa honte et sa misere, dise à tous les peuples qu'il parcourra : « Je » fus un tyran imbécille et sanguinaire ; docile aux fureurs » d'une femme atroce, jouet des prêtres fanatiques, de ma » cour et d'un vil ramassis de prétendus grands seigneurs bien » fripons, bien scélérats, j'ai voulu opprimer une nation » généreuse et magnanime : elle s'est levée toute entiere, elle » a résisté à l'oppression ; elle a secoué un joug de fer sous lequel » elle gémissoit depuis tant de siecles ; elle a recouvré ses » droits ; elle est libre aujourd'hui : trop fiere, trop forte » pour me redouter, elle m'a chassé ignominieusement, et je » fuis de son sein, chargé d'opprobres et d'exécration ! »

Voilà véritablement un grand exemple pour les peuples, un grand exemple pour les rois, qui n'oseront même le recueillir, dans la crainte d'instruire leurs *propres sujets*.

Rejettez, sans crainte, cet homme, cette famille au milieu de nos ennemis ; rejettez cette pomme de discorde que l'on n'a lancée au milieu de nous, que dans l'espoir d'inquiéter, d'alarmer les ames paisibles, de leur rendre la Répuplique odieuse, de fomenter des partis et des dissentions, à la faveur desquels des hommes audacieux *veulent* s'élever sur les ruines de la chose publique.

Que fera Louis, fugitif et vagabond chez les despotes de

Misc. 15



l'Europe ? Sa présence leur sera importune, sa maison leur sera à charge, car un roi, même détrôné, ne vit pas de peu : témoin Jacques et sa postérité.

En vain il voudra les armer contre nous : leurs moyens sont connus, leurs efforts sont déjà brisés ; et pense-t-on que ce qu'ils n'ont pu faire, aidés des trésors et des trahisons de la liste civile, ils le feront, dépourvus de ces ressources *royales* et honteuses ?

Je conclus donc à ce qu'après l'interrogatoire définitif de Louis, son jugement soit ainsi prononcé par le président de la Convention :

» Louis, la nation t'a accusé : tes crimes sont connus ;
» les preuves sont acquises : la Convention nationale te juge
» digne de mort ; mais la nation ne demande pas ton sang :
» elle te repousse de son sein ; fuis de son territoire : si jamais
» toi et les tiens y remettez le pied, vos têtes sont dévouées
» à la mort, et tout citoyen aura le droit de t'immoler à
» son caprice, toi et les tiens. »

*N. B.* Certains hommes qui se *prétendent exclusivement patriotes*, qui accusent tous les autres de n'être pas *à leur hauteur*, quoiqu'ils soient bien *petits*, m'accuseront peut-être de royalisme, d'aristocratie même : ceux qui me connoissent savent que je fus toujours républicain. On ne dira pas que je suis partisan de Louis le traître, car on sait que dès le mois de juin dernier, à la tribune de l'assemblée législative, au grand scandale du côté droit, des Feuillans, des Modérés, des Favétistes et de tous les *honnêtes gens* d'alors, je déclarois LOUIS LE TRAITRE INDIGNE DE LA COURONNE : mais je ne suis ni *sangui-mane*, ni *sangui-suge* ; jamais je n'ai pu concevoir *l'utilité d'une tête coupée*, et les intérêts de la chose publique me furent toujours plus chers que mon intérêt personnel.

A ANGERS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
chez MAME, Imprimeur du Département.